

Le Lien

n° 187 / 12 juin 2015

Bulletin de liaison du Comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse

La démocratie à l'épreuve du libéralisme

L'examen en nouvelle lecture du projet de loi Macron a débuté cette semaine en commission spéciale à l'Assemblée nationale et se poursuivra en séance publique dès la semaine prochaine. Empêtré dans ses contradictions entre l'affirmation de sa fidélité à gauche, encore répétée lors du dernier congrès du PS avec la victoire d'une motion qui affirme notamment son opposition au travail du dimanche, et le contenu franchement libéral de ce texte qui généralise ce même travail dominical, **le Premier ministre a décidé de poursuivre son coup de force autoritaire.**

En première lecture, le gouvernement avait dû recourir à la procédure du 49-3 pour imposer sans vote un texte qui, outre la généralisation du travail dominical et de nuit, rabote les normes environnementales, facilite les licenciements collectifs, affaiblit l'Inspection du travail et les prud'hommes et... allège la fiscalité sur les actions gratuites que les dirigeants du CAC 40 se distribuent entre eux.

Est-ce assez ? Il faut croire que non, puisque **le Sénat – désormais majoritairement à droite – n'a pas manqué de s'engouffrer par la porte ainsi ouverte par le gouvernement,** en étendant sans contrepartie le travail dominical dans les entreprises de moins de 11 salariés, en le généralisant dans les enseignes culturelles, en adoptant de nouvelles dérogations aux 35 heures ou en démontant le compte pénibilité. Cerise sur le gâteau, le ministre de l'économie a approuvé un amendement de l'UMP créant une commission chargée d'écrire un nouveau code du travail simplifié.

Pour cette nouvelle lecture, le gouvernement a pris garde de bien encadrer les débats. Ainsi, la procédure du temps programmé n'accorde que 2h20 au groupe GDR pour se prononcer sur les 315 articles de ce texte, soit 26 secondes par article. Et comme cela ne devrait pas suffire à calmer les opposants à ce texte, le Premier ministre n'a pas exclu de dégainer à nouveau l'arme du 49-3.

Par cette démarche autoritaire, le gouvernement apporte la preuve – si besoin était – que **le libéralisme économique se marie bien mal avec le débat et la démocratie.** Une expérience que vivent en direct nos amis grecs*...

Jacqueline Fraysse

* Devant le refus d'Alexis Tsipras d'accepter les réformes imposées par Bruxelles, les banquiers de Goldman Sachs, qui avaient aidé un précédent gouvernement grec à truquer ses comptes publics, a récemment demandé un changement de gouvernement en Grèce. Rien que ça.

Sommaire

- **Projet de loi Macron : bis repetita**
- **Dialogue social à sens unique**
- **Evasion fiscale : les experts Bruxelles**
- **La défense au péril de l'austérité**
- **Budget : comment sortir du carcan austéritaire ?**
- **Pollution : le fond de l'air effraie**
- **Zone euro : l'Europe en questions**
- **Emploi des jeunes : génération sacrifiée**
- **Education : contrôle des connaissances**
- **Le CICE n'a pas favorisé les exportations**
- **Climat : « C'est un mode de développement qui est en cause »**



Le **Lien**, bulletin de liaison du comité d'initiative avec Jacqueline Fraysse et Rodolphe Balensi, son suppléant, est adressé par mail à tous ceux qui souhaitent participer au travail parlementaire de la députée, ou tout simplement être informés.

Bulletin participatif, les colonnes du **Lien** sont ouvertes à ses lecteurs.

Traité transatlantique

La peur de la démocratie

Le 10 juin, le Parlement Européen devait enfin avoir l'occasion de se prononcer sur le traité transatlantique en votant pour autoriser la Commission européenne à poursuivre les négociations. Mais, par peur de ne pas réunir une majorité favorable, le président social-démocrate du Parlement Européen, Martin Schulz, a préféré reporter ce vote et renvoyer le texte à la commission du commerce international, beaucoup plus favorable au principe d'un traité transatlantique.

Le vote pourrait avoir lieu en juillet. En attendant, la défiance est à son comble au Parlement européen, où les députés ne peuvent consulter le projet d'accord – non encore finalisé – que sous la surveillance d'un fonctionnaire de l'Union et après avoir laissé son téléphone portable à l'entrée. Côté européen, le principal point d'achoppement porte sur le recours à des tribunaux privés en cas de conflit entre une entreprise et un État. Six des 14 commissions parlementaires du Parlement européen qui planchent sur le traité ont rejeté ces tribunaux privés contre lesquels plus de 2 millions de personnes ont également signé une pétition officielle*. Mais la commission Commerce du Parlement européen a de son côté adopté une position plutôt favorable.

Ces manœuvres illustrent l'inconfort des partisans du traité, suite à la mobilisation de la société civile. Cet épisode doit encourager les militants opposés au traité transatlantique à poursuivre et à accentuer leurs actions pour maintenir la pression citoyenne sur les instances représentatives.

* Sur <https://stop-ttip.org/fr/signer/>

Lutte à géométrie variable

Si le gouvernement semble avoir fait de la lutte contre la fraude sociale une de ses priorités, sa sévérité ne semble pas s'appliquer de la même façon « selon que vous serez puissant ou misérable »... Ainsi, l'URSSAF annonce fièrement avoir récupéré 401 millions d'euros en 2014 en redressements pour travail dissimulé, un montant en hausse de 25% par rapport à 2013. Quant à Pôle emploi, il va renforcer les contrôles des chômeurs, soupçonnés de n'être pas suffisamment actifs dans leur recherche d'emploi.

On féliciterait volontiers le gouvernement pour un tel volontarisme, si les réalités que recouvrent ces fraudes n'étaient fondamentalement différentes. En effet, dans un rapport d'information sur la fraude sociale publiée lors de la précédente législature, le député UMP Dominique Tian, pourtant l'un des plus farouches pourfendeurs de la fraude aux prestations, a bien été forcé d'admettre que les ordres de grandeurs sont sans commune mesure. Ainsi, **la fraude aux prestations est-elle évaluée entre 3 et 5 milliards d'euros par an**, contre 15 à 20 milliards pour la fraude aux cotisations, **principalement liée au travail non déclaré**.

S'il y a tout lieu de se réjouir des sommes récupérées par l'URSSAF, celles-ci ne représentent donc qu'entre 2,1 et 2,67% des sommes soustraites à la protection sociale. Quant aux demandeurs d'emploi découragés par la situation du marché du travail, accusés de coûter 120 millions d'euros par an, Pôle emploi va embaucher 200 contrôleurs supplémentaires pour vérifier l'effectivité de leur recherche d'emploi. Ce chiffre de 200 correspond exactement – le hasard est parfois moqueur... - au nombre de postes d'inspecteurs du travail qui pourraient être supprimés, selon les syndicats, suite à la réforme de l'inspection du travail imposée par décret l'an dernier. Lesquels inspecteurs du travail sont justement en première ligne dans la lutte contre le travail dissimulé.

Selon que vous serez patron ou salarié... : dans sa lutte contre la fraude sociale, le gouvernement a donc résolument fait le choix de s'attaquer aux demandeurs d'emploi, symptômes de son échec patent à « inverser la courbe du chômage », quitte à affaiblir la lutte contre la fraude aux cotisations mise en œuvre par certains employeurs indéliçats.

Quant à Dominique Tian, il fait depuis avril dernier l'objet d'une enquête préliminaire du parquet, qui le soupçonne d'avoir dissimulé un compte en Suisse : l'occasion de rappeler que la fraude fiscale coûte entre 60 et 80 milliards d'euros par an à l'Etat.

Jacqueline Fraysse

Rappel : débat sur la dette le 18 juin

Au nom de la dette, les peuples sont soumis à de terribles cures d'austérité. Mais quelles sont les causes réelles de l'endettement public ? Quelles alternatives pour s'affranchir de la tutelle des marchés financiers ? Peut-on bâtir une Europe solidaire capable de répondre à la crise écologique et sociale ? Que dire de l'expérience grecque ?

Jacqueline Fraysse vous invite à échanger sur ce thème **le jeudi 18 juin prochain à partir de 19 h à l'Agora de Nanterre (20, rue Stalingrad)**, en présence de **Benjamin Coriat**, professeur d'économie à l'université Paris 13 et membre du collectif des Économistes Atterrés, et de **Vangelis Goulas**, coordinateur de Syriza Paris/France.

Le débat sera précédé de la projection du documentaire « **On a mal à la dette** », de **Pierre Carles** et suivi d'un buffet.

Bis repetita

Le travail de la commission spéciale chargée cette semaine d'examiner en nouvelle lecture le projet de loi Macron va se limiter à rétablir dans ses grandes lignes le texte imposé sans vote le 17 février dernier lors de sa première lecture à l'Assemblée nationale.

Au début des travaux le 8 juin, Jacqueline Fraysse a tenu à dénoncer cette « mascarade ».



« Comme chacun le sait, et comme nous l'avons vigoureusement manifesté lors de sa première lecture, nous sommes hostiles à ce texte illustrant une dérive ultralibérale, et nous ne sommes pas les seuls, au point que le gouvernement a dû recourir au 49-3 pour le faire adopter. Comme c'était prévisible, la majorité de droite au Sénat s'est engouffrée dans les voies ainsi ouvertes pour aller encore plus loin dans la régression sociale : travail du dimanche sans contrepartie dans les entreprises de

moins de 11 salariés, ouvertures des enseignes culturelles le dimanche, sans recours au volontariat ni majoration de salaire, remise en cause du compte pénibilité, et ainsi de suite.

L'essentiel du travail de notre commission va donc consister à rétablir le texte initial. Face à cette situation, notre groupe a fait le choix de ne pas déposer d'amendement en commission pour rétablir un texte que nous avons vivement combattu en première lecture, ce qui serait incohérent de notre part.

Nos marges de manœuvre en termes d'amendements sont en effet très limitées : si nous pouvons certes supprimer ce que le Sénat a ajouté, nous ne pouvons pas créer d'articles additionnels, nous ne pouvons donc que revenir au texte initial que nous avons entièrement contesté. Je tenais à préciser ce point, et bien entendu, en séance publique, nous amenderons le texte qui sortira de cette commission. »

Jacqueline Fraysse

Dialogue à sens unique

Le 2 juin, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif au dialogue social et à l'emploi, qui diminue les moyens d'intervention des élus du personnel dans les entreprises. En conséquence, Jacqueline Fraysse a voté contre ce texte.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, chers collègues, ce projet de loi, dont nous venons d'achever l'examen, traite de plusieurs sujets. Tout d'abord, concernant les intermittents du spectacle, nous nous félicitons que soit inscrit dans la loi le principe d'une indemnisation du chômage qui leur soit spécifique. En outre, nous apprécions qu'ait été adopté notre amendement visant à ouvrir, d'ici juillet 2016, des négociations sur la politique contractuelle comprenant les conditions de recours au contrat à durée déterminée d'usage. C'est un progrès dans la lutte contre la précarité de ces professionnels.

D'autre part, ce texte instaure une nouvelle prime d'activité qui doit bénéficier aux travailleurs les plus modestes. Nous avons à la fois réaffirmé notre soutien à cette mesure et regretté vivement que cette réforme se fasse à enveloppe constante, autrement dit dans le cadre des 4,1 milliards d'euros actuels, puisqu'elle doit théoriquement compter un plus grand nombre de bénéficiaires que la prime pour l'emploi et le RSA activité auxquels elle se substitue.

S'agissant du dialogue social, qui constitue l'essentiel du texte, nous ne pouvons accepter que la nécessité de le moderniser et de le simplifier constitue un prétexte pour affaiblir la représentation des salariés. Bien sûr, vous mettez en avant la création des commissions paritaires régionales, permettant enfin aux 4,6 millions de salariés des très petites entreprises d'être représentés. C'est une indéniable avancée mais, telle que vous l'avez conçue, elle reste très limitée,

les membres de ces commissions ayant peu de pouvoirs, même si vous avez accepté notre demande d'élargir leurs prérogatives à la médiation, ce qui est une bonne chose.

Vous avez refusé nos amendements qui visaient à augmenter les cinq heures mensuelles de délégation actuellement prévues par le texte. Vous avez même repoussé celui qui donnait aux délégués le droit d'entrer dans les entreprises dont ils représentent pourtant les salariés !

La nouvelle délégation unique du personnel, dite DUP, pour les entreprises comprenant jusqu'à 300 salariés – et davantage, lorsqu'un accord collectif le prévoit –, n'est pas une évolution positive pour les salariés, d'autant que la DUP inclut désormais le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le CHSCT.

Cela signifie que les mêmes élus, moins nombreux et avec moins d'heures de délégation, devront tenir tous les rôles : celui de délégué du comité d'entreprise, de délégué du personnel et de membre du CHSCT. Chacun devra donc acquérir des compétences dans des domaines aussi techniques et divers que l'analyse du budget d'une entreprise, la maîtrise du droit du travail, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Le risque est grand que ces différents sujets, et particulièrement les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail, soient traités de façon moins approfondie qu'auparavant.

Vous avez accepté les amendements introduisant dans le texte le burn-out, ce syndrome d'épuisement au travail. Nous nous en félicitons, mais la question essentielle de sa prévention

exige précisément des CHSCT confortés, quand vous faites le choix de les affaiblir.

Vous répétez à l'envi que la nouvelle DUP préserve « globalement » les moyens dédiés aux différentes instances représentatives du personnel, désormais regroupées. Mais force est de constater que vous avez obstinément refusé nos amendements visant à inscrire dans le texte que le nombre d'heures de délégation et de représentants des salariés serait le même dans le cadre de la DUP qu'avant le regroupement. Ainsi la mise en place de la DUP, telle que prévue dans ce texte, conduit à une diminution objective des moyens, à laquelle s'ajoute une perte de proximité des élus avec les salariés eux-mêmes, puisque certains établissements pourraient en être privés, et un affaiblissement de l'expression syndicale, puisque ce sont les mêmes élus qui siègeront dans l'ensemble des instances.

C'est dommage, car un gouvernement de gauche aurait pu, avec ce projet de loi, rééquilibrer les rapports entre employeurs et salariés – une condition indispensable pour aboutir à de réels compromis, en donnant plus de pouvoir aux représentants du personnel, pour que la voix des salariés – qui sont la force de l'entreprise, je le souligne –, pèse davantage. Mais non ! Rien de tout cela, au contraire : ce texte, après la loi bien mal nommée de « sécurisation de l'emploi », entraîne de nouveaux reculs pour les droits des salariés. Pour toutes ces raisons, les députés du groupe Front de Gauche ne peuvent que voter contre.

Jacqueline Fraysse

Les experts Bruxelles

Le 9 juin, Alain Bocquet, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, a interpellé le gouvernement sur le groupe d'expert constitué par l'Union européenne pour l'aider dans sa lutte contre l'évasion fiscale. En l'occurrence, « experts » n'est pas un vain mot, puisque les principales banques impliquées dans les récents scandales de fraudes fiscales y sont représentés.

Dans sa réponse, le ministre des finances ne semble pas outre mesure choqué par cette situation. Il en profite même pour vanter les mérites de l'action de son ministère, qui espère récupérer 2,6 milliards cette année. Soit un peu plus de 4% d'une fraude fiscale évaluée au bas mot à 60 milliards par an...

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, la Commission de Bruxelles vient de se doter d'un groupe d'experts pour l'aider dans sa lutte contre la fraude fiscale. Curieusement, ce groupe est composé, pour l'essentiel, de représentants des lobbies bancaires et financiers impliqués dans de récents scandales d'évasion fiscale. Huit membres viennent de la banque HSBC, impliquée dans le scandale révélé par Swissleaks, cinq de la Barclays Bank, qualifiée d'usine à fraude fiscale en 2012 et condamnée à 1,5 milliard de dollars d'amende, et sept du cabinet KPMG, impliqué dans la tourmente des Luxleaks –, ce qui représente vingt experts sur vingt-cinq, soit 80 % du groupe. Il fallait oser ! La maison « Triche-Fisc » est sous contrôle !

Les spéculateurs, évadés fiscaux et corrompus de tout acabit peuvent continuer à frauder en toute tranquillité. C'est absolument inadmissible, quand ce cancer prive chaque année les États européens de 1 000 milliards d'euros et la France de 70 milliards.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de cette collusion structurelle européenne avec les multinationales les plus compromises ? Que fait la France pour qu'il soit mis fin à ces pratiques délétères et suicidaires

pour l'avenir de l'Europe ? Quelle action allez-vous engager pour « rendre les groupes d'experts de la Commission européenne plus équilibrés et plus transparents » – pour citer le titre que du rapport proposé par la médiatrice européenne, Mme Emily O'Reilly ?

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Monsieur le député, vous m'interrogez sur la composition d'un groupe d'experts auprès de la Commission européenne, chargé de ce que vous avez appelé vous-même l'échange automatique d'informations – je reviendrai sur cette politique d'échange automatique d'informations, qui est décisive et est déjà en cours pour lutter contre la fraude fiscale.

Vous me faites remarquer que certains experts choisis par la Commission seraient des représentants du secteur bancaire – ce qui n'est pas en soi anormal, car les modalités de transmission de ces informations posent des questions techniques qui supposent effectivement la connaissance des comptes dans les banques. Je vous signale aussi, sur la base des informations que j'ai obtenues, que ce groupe comporte également, et c'est parfaitement légitime, des ac-

teurs de la société civile, comme les ONG Oxfam, Tax Justice Network ou Better Finance, ce qui démontre aussi la volonté d'un équilibre au sein de cette commission.

Évidemment, monsieur le député, je veillerai pour ma part à ce qu'il ne puisse y avoir aucun soupçon envers ce groupe d'experts dans la mise en œuvre d'une politique fondamentale. Nous avons réussi, en Europe et en France, à mettre en œuvre cette politique d'échange d'informations automatique, ce qui veut dire que nous sommes en train de réussir à lutter contre la fraude fiscale organisée, contre ces comptes bancaires à l'étranger qui permettaient de cacher de petites ou de grosses sommes.

Monsieur le député, comme vous le savez, l'année dernière, en France, le budget de l'État a reçu près de 2 milliards d'euros grâce à l'efficacité avec laquelle nous avons lutté contre cette fraude fiscale. Cette année, en 2015, grâce à l'échange d'informations automatique, ce sont près de 2,6 milliards d'euros de plus qui pourront être enregistrés dans nos comptes.

Oui, nous luttons contre la fraude fiscale et rien ne viendra jeter le soupçon sur l'efficacité de cette lutte.

Le temps des Gitans

Mardi 9 juin, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi socialiste relative au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Dans son intervention générale, au nom des députés GDR, Marc Dolez s'est félicité d'un texte qui, en supprimant le livret de circulation et en permettant aux gens du voyage de disposer de papiers d'identité identiques à ceux des sédentaires, met fin à une grave situation d'injustice.

« Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, la proposition de loi que nous examinons aujourd'hui vise à apporter une réponse aux difficultés liées au statut, à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, en abordant la question sous l'angle de l'égalité républicaine. C'est pourquoi nous nous réjouissons de son examen. Tout en confortant les efforts accomplis depuis une vingtaine d'années, elle considère les gens du voyage comme des citoyens à part entière.

Avec la suppression du carnet de circulation en vigueur depuis 1912, la décision du Conseil constitutionnel du 5 octobre 2012 a ouvert la voie à une évolution significative du statut des gens du voyage, afin de leur permettre de jouir des mêmes droits et de remplir les mêmes devoirs que leurs concitoyens. Avec l'abrogation des articles restants de la loi du 3 janvier 1969, cette proposition de loi met fin au régime spécifique de domiciliation des gens du voyage pour l'aligner sur le droit commun de la domiciliation des personnes sans domicile stable. Nous saluons cette avancée, car, comme le rappelle notre rapporteur, le principe même de l'existence de ce statut administratif exorbitant du droit commun et de la limitation des libertés publiques est à la fois discriminatoire et stigmatisant.

De plus, en ouvrant aux intéressés la possibilité d'élire domicile soit auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale, soit auprès d'un organisme agréé, le texte lève les obstacles au service des prestations sociales, à l'exercice des droits civils, à la délivrance des pièces d'identité ou à l'exercice du droit de vote.

Dans le même esprit, nous nous félicitons de l'adoption par la commission d'un amendement qui réaffirme que l'habitat dans une résidence mobile installée sur le territoire d'une commune ne saurait être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire. La mission d'information conduite en 2011 par Pierre Hérisson et Didier Quentin avait établi que 70 % des enfants de gens du voyage fréquentent l'école primaire, mais

seulement 30 % des enfants de voyageurs permanents. Elle avait préconisé que ces enfants soient inscrits au Centre national d'enseignement à distance et à l'école de la commune.

Nous sommes, comme beaucoup, favorables à cette double inscription qui permettrait de pleinement reconnaître le droit de chaque enfant à être inscrit dans une école.

Dix ans après la loi Besson du 5 juillet 2000, qui visait à définir un équilibre entre droits et obligations réciproques pour les collectivités territoriales et les gens du voyage, le texte aborde à nouveau l'obligation d'accueil des communes et les moyens de lutte contre les stationnements illicites.

C'est un sujet sensible, mais les chiffres cités par notre rapporteur sont éloquentes : ils soulignent la lenteur de la mise en place des obligations prévues par la loi de 2000 puisque, au 31 décembre 2014, c'est-à-dire en treize ans, seulement 65 % des aires d'accueil et 49 % des aires de grand passage avaient été réalisées.

C'est pourquoi nous nous félicitons que la proposition de loi réaffirme la position d'équilibre trouvée en 2000 : la possibilité d'obtenir plus facilement l'évacuation d'un campement illicite doit avoir pour nécessaire corollaire le renforcement de l'obligation pour les communes et les EPCI de construire des aires d'accueil.

Nous avons toutefois quelques réserves sur le dispositif de l'article 2 qui prévoit de sanctionner l'immobilisme des communes par la possibilité offerte au préfet de consigner entre les mains d'un comptable public les sommes nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement des aires d'accueil. Nous ne contestons ni le principe de cette mesure ni le pouvoir de substitution confié au représentant de l'État. Mais, comme la Cour des comptes l'a fait observer, la réalisation et la gestion de ces aires d'accueil représentent un effort financier important, d'un coût réel estimé à 632 millions sur l'ensemble de la période 2000-2011.

Ce coût est d'autant plus important que la charge foncière, les coûts de voirie et réseaux divers, l'aménagement d'équi-

pements sanitaires individualisés sont assumés par les communes et les EPCI sans aide de l'État, depuis l'arrêt des subventions intervenu au 1er janvier 2009. L'obstacle financier n'est certes pas toujours le plus déterminant, mais la baisse massive des concours de l'État aux collectivités pèse lourdement sur le budget des communes et sur la capacité de celles-ci à financer les services publics de proximité. C'est pourquoi, madame la ministre, l'État doit aussi prendre ses responsabilités, notamment en ce qui concerne la mise en place des aires de grand passage – seize départements ont réalisé la totalité des aires de grand passage prévues par leur schéma. C'est d'ailleurs pour répondre à cette situation que la loi du 13 juillet 2006 avait décidé que l'État pourrait subventionner ces aires à 100 % et que la loi de finances pour 2008 avait précisé que l'État pourrait en assurer la maîtrise d'ouvrage.

De nombreux rapports, à commencer par celui remis au Gouvernement par le préfet Hubert Derache en 2013, ont proposé de transférer à l'État la compétence pour désigner les terrains de grand passage, maîtriser le foncier, procéder aux aménagements, prévoir et organiser l'occupation des terrains. Il s'agirait là d'une mesure de sagesse, si l'on veut rapidement rattraper le retard.

Pour conclure, les députés du Front de gauche voteront résolument ce texte qui, si bien sûr il ne règle pas tout, met fin à une grave situation d'injustice en supprimant le livret de circulation et en permettant aux gens du voyage de disposer de papiers d'identité identiques à ceux des sédentaires.

C'est l'aboutissement d'un long combat des associations de gens du voyage pour mettre un terme à l'accumulation des tracasseries administratives et à une situation d'injustice et de ségrégation qui a valu à la France d'être plusieurs fois condamnée. Pour toutes ces raisons, nous approuvons cette proposition de loi. Enfin, je remercie le rapporteur Dominique Raimbourg d'avoir porté celle-ci, tout au long de son élaboration, avec autant de conviction. »

Marc Dolez

Un statut pour les sportifs

C'est à l'unanimité qu'a été adoptée, lundi 8 juin, la proposition de loi socialiste visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale.

Vous lirez ci-dessous l'intervention générale de Marie-George Buffet, pour le groupe GDR.

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, monsieur le président de la commission, madame la rapporteure, mes chers collègues, nous débattons aujourd'hui de la proposition de loi du groupe socialiste, républicain et citoyen, visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale. Il faut saluer cette proposition de loi qui, en assurant une meilleure prise en compte des besoins de formation et d'insertion professionnelle des sportifs, reconnaît de façon claire le rôle de ces derniers.

Nos sportifs et sportives assurent le rayonnement de la France lors des grandes compétitions internationales. Ils et elles donnent aussi envie à des filles et à des garçons de s'inscrire dans un club, de pratiquer un sport pour leur bien-être : j'espère, à cet égard, que la retransmission télévisée de la coupe du monde de football féminin donnera envie à beaucoup de filles de s'inscrire dans nos clubs. Oui, ce sont eux et elles qui nous procurent la joie d'assister à de nouveaux records, à de beaux gestes sportifs ou à de grandes victoires pour un athlète, une athlète, ou une équipe. Cette proposition de loi, enfin, est un signe fort envoyé aux athlètes du monde entier, au moment où la France se tourne vers les Jeux olympiques. Il me semble donc que cette proposition de loi – « de haut niveau », comme l'écrivent des athlètes dans une tribune publiée ce matin dans le journal *L'Équipe* – doit rencontrer l'appui de l'ensemble de la représentation nationale.

Cette proposition de loi a un autre mérite : elle témoigne du rôle de l'État non seulement pour assurer à toutes les pratiques sportives les

moyens de leur développement et garantir l'accès au sport pour tous et toutes, mais aussi pour assurer le haut niveau amateur ou professionnel. L'État doit accompagner le sport dans une démarche humaniste, respectueuse des acteurs et actrices du sport, une démarche éthique contre toutes les dérives qui minent le sport comme la société.

Avant d'en venir à la proposition de loi elle-même, je souhaiterais m'arrêter un instant sur le contexte dans lequel les sportifs et sportives de haut niveau évoluent actuellement. De lourdes questions non résolues se sont rappelées à nous ces jours derniers : elles tiennent aux risques que la marchandisation du sport fait peser sur son intégrité et font apparaître, en réponse, le besoin vital de démocratie à tous les niveaux du mouvement sportif. Les États ne peuvent laisser faire : ils doivent agir avec le mouvement sportif national et international pour des attributions et compétitions porteuses d'une éthique sportive.

De nombreux bénévoles, dirigeants et sportifs attendent des engagements fermes des États. Ces engagements vont de la subvention au plus humble des clubs locaux au financement d'infrastructures de qualité, en passant par la formation des éducateurs nécessaires, au soutien aux athlètes, et à la défense des valeurs qu'ils portent. Ces engagements se conjuguent, en France, par le partage des missions de service public entre le mouvement sportif et l'État.

Ils s'expriment, entre autres, par le soutien, au plan international, à l'Agence mondiale antidopage. Cette agence, fruit de la mobilisation de la France et des États européens, appuyés – notamment ici – par le mou-

vement sportif, a permis de faire reculer ce fléau. Ces mobilisations ont poussé le Comité international olympique et les fédérations sportives internationales à agir sur ce dossier. Je pense qu'aujourd'hui, les États et le mouvement sportif international – avant tout le CIO – sont appelés à s'engager de la même manière contre une corruption qui, si elle était avérée, entacherait la pratique sportive. Les ministres des sports de l'Union européenne pourraient exiger la création d'une agence internationale capable de se saisir des conditions d'attribution des grands événements sportifs, et des normes, afin de s'assurer de leur équité et de leur transparence.

Les soupçons pesant sur une fédération internationale et touchant de nombreux événements sont particulièrement intolérables, en premier lieu pour les bénévoles, qui ne comptent pas leur engagement, mais aussi pour les licenciés, qui n'écoutent que leur passion, et pour les champions et championnes, respectueux des règles sportives, et enfin pour le sport, tout simplement. Le sport est une activité éducative et culturelle qui permet à chaque individu de progresser et de se dépasser – en somme, de s'émanciper dans sa pratique. Il est temps de se mobiliser pour la préserver !

Venons-en à la proposition de loi et à son contenu. Elle entérine la décentralisation vers la région d'une partie du sport de haut niveau. Arrêtons-nous un instant sur ce point : la création, d'une part, d'une filière d'accès au sport de haut niveau et, de l'autre, d'une filière d'excellence, renforce l'importance – que souligne le texte – du projet de performance.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

Élaboré par les fédérations et validé par le ministère, celui-ci devient un outil indispensable pour assurer l'égalité d'accès au sport de haut niveau, quelle que soit la région concernée, ainsi que le respect de toutes les pratiques et disciplines sportives, indépendamment de leur renommée médiatique et de leur nombre de licenciés.

L'article 3 rend obligatoire la signature d'une convention entre l'athlète de haut niveau et sa fédération : c'est une bonne chose. Toutefois, il prévoit que le ministère produira un contenu minimal obligatoire pour chaque convention. Est-il possible, monsieur le secrétaire d'État, de nous communiquer des éléments complémentaires sur ce point ? Au-delà de ce contenu minimal, les fédérations pourront ajouter des clauses diverses. Qui représentera alors les sportifs dans les discussions ? J'ai présenté un amendement précisant tout simplement que si l'on peut se réjouir que les sportifs nous remercient, nous parlementaires, de penser à eux, il serait encore préférable que les sportifs amateurs se dotent des associations nécessaires pour les représenter.

Les articles suivants sont essentiels, dans la mesure où ils concernent la formation et l'insertion professionnelle des sportives et des sportifs. Les entreprises peuvent-elles contribuer pleinement au développement de la pratique sportive et à la formation et à l'insertion professionnelle des sportifs ? Oui, si elles participent tout d'abord au développement – dont on ne parle pas assez – du sport en entreprise, qui doit être revalorisé, et si elles préparent avec les sportifs leur après-carrière sportive en les plaçant ainsi en situation d'indépendance par rapport à toutes les tentations marchandes et aux pressions exigeant des résultats à tout prix.

La proposition de loi initiale posait deux problèmes. Tout d'abord, elle visait à ouvrir un contrat de droit à l'image et à la représentation d'où la formation et l'insertion étaient exclues. Un amendement de Mme la rapporteure pallie cette lacune : en

effet, ne laissons pas des entreprises utiliser l'image des champions et des championnes sans s'assurer de leur insertion professionnelle ! De même, je remercie Mme la rapporteure d'avoir travaillé afin de prendre en compte la maternité de nos championnes.

Je trouve cependant regrettable que l'on supprime au nom de la simplification la consultation a priori des instances représentatives. Que les salariés de l'entreprise, parce qu'ils en ont décidé, animent le projet d'un sportif de haut niveau constitue pour moi une garantie d'insertion. C'est le sens de mon amendement, et l'avis favorable de Mme la rapporteure me rassure sur ce point.

Les articles suivants confirment la responsabilisation des fédérations dans le suivi socioprofessionnel. Le texte instaure également une couverture des accidents et des maladies professionnelles pour les sportifs de haut niveau en prévoyant une prise en charge de l'État et des fédérations. Il s'agit d'une mesure très positive et très attendue. Se posera naturellement le problème du financement, tant pour le ministère que pour les fédérations. Notre responsabilité de parlementaires sera donc engagée lors du débat budgétaire, afin que les crédits nécessaires soient accordés au ministère des sports.

Concernant les sportifs professionnels, la création d'un contrat à durée déterminée spécifique et adapté aux particularités de l'activité sportive constitue une avancée réelle. Elle est à lier à la longue bataille visant à faire reconnaître la spécificité du sport dans l'Union européenne après l'arrêt Bosman de 1995. Ce contrat tient compte des droits des athlètes tout en s'accordant avec la réalité du calendrier sportif. Là encore, l'action des syndicats des sportifs professionnels est importante. Salariés certes spécifiques, les sportifs professionnels, comme tous les salariés, doivent néanmoins être défendus et leurs intérêts représentés. Certaines de leurs organisations travaillent d'ailleurs à l'élaboration de nouvelles propositions concernant par exemple le portage salarial.

En ce qui concerne l'article 15 A nouveau relatif aux médecins des équipes étrangères, la modification des conditions de leur exercice ne doit pas amoindrir la vigilance qu'il est indispensable de manifester, mais peut-être M. le secrétaire d'État reviendra-t-il sur cette question.

Enfin, je tiens à insister sur le titre III de cette proposition de loi, qui apporte une reconnaissance au Comité paralympique. Cette mesure confirme que le handisport est un sport à part entière avec ses représentants sur le plan national et international. C'est naturellement important, compte tenu de la sous-évaluation des pratiques de handisport dans les médias et dans l'imaginaire collectif, bien que des progrès aient été réalisés en termes de visibilité.

Après avoir souligné tous les mérites de cette proposition de loi, permettez-moi toutefois d'en regretter quelques lacunes. Elle aurait pu s'enrichir d'autres travaux comme les recommandations concernant les centres de formation qui ont été formulées par la mission d'information que vous animiez lorsque vous étiez député, monsieur le secrétaire d'État, sur l'application du fair-play financier dans les clubs professionnels français. En effet, le double projet doit être une exigence absolue pour ces centres et constitue une nécessité impérieuse pour les générations de sportifs qui y sont formés. De même, une initiation aux questions éthiques aurait le mérite d'aborder clairement ces questions avec les futurs sportifs de haut niveau, avant que leur oubli ne fasse les gros titres de la presse.

Monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure, chers collègues, les députés du Front de gauche voteront avec satisfaction en faveur de cette proposition de loi qui est au service des sportives et des sportifs de haut niveau. Ils seront à vos côtés, monsieur le secrétaire d'État, pour toute initiative permettant de franchir une nouvelle étape de la préservation de l'éthique dans le sport par la création d'une agence mondiale sur ces questions, ou pour toute autre initiative ! »

Marie-George Buffet

La défense au péril de l'austérité

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 9 juin, le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense.

Les députés GDR ont voté contre ce texte, dénonçant l'inadéquation entre la politique d'austérité exigée par Bruxelles et les missions confiées à l'armée. Vous lirez ci-dessous l'explication de vote de Jean-Jacques Candelier, au nom du groupe.

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la présidente de la commission de la défense, chers collègues, faisons le bilan du débat relatif à l'actualisation de la programmation militaire pour les années 2015 à 2019. Le groupe Les Républicains a fait preuve de peu d'opposition, et pour cause : les évolutions en matière de défense sous François Hollande sont dans le droit fil de ce qui se passait sous Nicolas Sarkozy.

La privatisation de l'industrie de défense continue. La vente de notre patrimoine militaire – pour remplir, à courte vue, les caisses – est toujours d'actualité. Les restructurations et dissolutions ne sont pas remises en cause, pas plus que le partenariat public-privé avec Bouygues pour l'opération de Balard.

Après dix ans de baisse du budget, 3,8 milliards d'euros supplémentaires seront attribués à la défense au cours des quatre prochaines années, mais 2,5 milliards sont programmés après 2017, c'est-à-dire pour les années 2018 et 2019. Cet effort supplémentaire intervient surtout parce que la politique d'austérité ne permet plus de faire fonctionner l'armée au quotidien. Beaucoup trop d'équipements sont vétustes. L'entraînement des personnels comme la vie courante dans les unités font les frais de l'austérité.

Rappelons qu'entre 2008 et 2013, la précédente loi de programmation a supprimé 54 000 postes. Dès 2007, la France s'est alignée sur les positions des États-Unis, en réintégrant le commandement militaire de l'OTAN.

Les suppressions de postes continuent, même si leur ampleur est moindre. Si aujourd'hui les crédits attribués au ministère de la défense augmentent et si la baisse des effectifs subit un coup de frein, c'est pour assurer l'opération Sentinelle, lancée après les attentats de janvier, ainsi que les nombreuses opérations extérieures, notamment en Afrique

et en Irak – dont on ne voit pas la fin. La France continue à se faire le gendarme de l'Afrique et à placer ses pas dans ceux des Américains.

Je commenterai trois points particuliers. Ce projet de loi contient une expérimentation portant sur le service militaire volontaire. Alors que de trop nombreux jeunes rencontrent de graves problèmes d'insertion, il sera créé un service militaire volontaire destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, et ce pour une durée variable de six mois à un an. Une formation militaire élémentaire, pour une durée d'un mois, au sein de l'armée de terre, leur apprendra le goût de l'effort et du dépassement. Cette expérimentation va dans le bon sens : 1 000 jeunes seraient concernés, ce qui est toujours bon à prendre, mais ce qui est trop peu.

Deuxième point : le texte prétend appliquer les arrêts rendus en matière de représentation professionnelle par la Cour européenne des droits de l'homme en octobre dernier. Là non plus, ce texte ne va pas assez loin. On peut s'attendre à l'ouverture d'autres contentieux qui aboutiront à ce qu'un jour les militaires aient le droit de se syndiquer. Je rappelle que les juges ont estimé que la liberté des militaires pouvait faire l'objet de restrictions légitimes, mais pas au point d'interdire, de manière pure et simple, de constituer un syndicat ou d'y adhérer. Or, cette interdiction subsiste. S'appuyant, de manière orientée, sur les règles de la discipline militaire, le texte propose, avec des associations professionnelles strictement encadrées, une réforme a minima. Il n'y a pourtant aucune incompatibilité entre la discipline militaire et le fait de défendre les conditions de vie et de travail. La position réactionnaire du Front national dans ce débat est à noter : il voudrait conférer un caractère expérimental aux associations professionnelles nationales de militaires, les APNM. Ce parti, qui prétend défendre les sans-grades et les petits, est hostile à toute réforme permettant d'améliorer

les conditions de travail et de vie des militaires les plus humbles. Les militaires sont des professionnels qui connaissent les aspects opérationnels et savent qu'à l'instar d'autres professions, ils n'ont pas le droit de grève. Ils savent aussi ce que neutralité et discipline veulent dire.

Troisième point : en dépit de son inutilité, la dissuasion nucléaire reste malheureusement la clé de voûte de notre défense. Elle engloutira, pour la période 2015-2019, 19,7 milliards d'euros, contre 41,8 milliards dévolus à l'armement conventionnel. Toute perspective d'interdiction de cette arme, sur le modèle de l'interdiction des armes chimiques, a été écartée. La dissuasion nucléaire coûte chaque jour 10,8 millions d'euros à notre pays. L'austérité, qui détruit nos services publics, ne vaut donc pas pour l'armement nucléaire, dont on sait pourtant quelles conséquences il pourrait avoir pour les civils. Je ne cesserai de le répéter : la poursuite de la modernisation des composantes de la dissuasion nucléaire, qui prépare leur renouvellement, ne respecte pas les engagements que nous avons souscrits en signant le traité de non-prolifération.

En conclusion, ce projet de loi met un terme à certaines élucubrations comparables comme les sociétés de projets. Certaines recettes exceptionnelles sont transformées en crédits budgétaires, ce qui est positif. Mais la France reste prise entre le marteau de la politique d'austérité exigée par Bruxelles et l'enclume des missions confiées à nos armées. C'est toute la stratégie de défense, l'organisation de nos armées et de leurs équipements qu'il faudrait revoir.

Ce projet de loi, s'il n'est pas entièrement négatif, ne se conjugue pas avec une réelle politique de défense nationale au service du peuple français et de la paix dans le monde. Aussi les députés du Front de Gauche voteront-ils contre.»

Jean-Jacques Candelier

Comment sortir du carcan austéritaire ?

Lundi 8 juin, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de résolution européenne déposée par le PS relative à la juste appréciation des efforts faits en matière de défense et d'investissements publics dans le calcul des déficits publics.

Vous lirez ci-dessous l'intervention de Nicolas Sansu, qui explicite les raisons de l'abstention des députés Front de gauche.

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, madame la rapporteure, mes chers collègues, la proposition de résolution en discussion revêt à nos yeux, députés du Front de gauche, une importance particulière. Il est de bon aloi, en effet, de débattre de la pertinence et du bien-fondé des règles européennes s'appliquant aux budgets nationaux, alors que le continent traverse sa plus grande crise économique, sociale et financière depuis des décennies.

Mes chers collègues, vous le savez bien, depuis 1993 et la mise en place de la monnaie unique, l'arsenal réglementaire de l'Union européenne en matière budgétaire s'est considérablement étoffé. Le traité de Maastricht a fixé le cadre général, instituant les fameux critères de convergence, autrement dit les limites de 3 % de déficit public annuel et de 60 % de dette publique maximale.

L'objectif de ces critères, qui n'ont – je me permets de vous le rappeler – absolument aucun fondement économique, était de coordonner les politiques budgétaires des États membres et d'éviter la constitution de déficits excessifs en vue d'assurer la cohésion monétaire.

Le pacte de stabilité et de croissance de 1997 a constitué une nouvelle étape importante, en renforçant la surveillance budgétaire et en mettant en place la procédure dissuasive dite de déficit excessif. Mais le tournant majeur a eu lieu en 2010-2011. Les États européens, déjà endettés par des politiques fiscales généreuses à l'égard des plus puissants et par le recours onéreux aux marchés pour se financer, sont alors confrontés à une

chute sans précédent de leur activité. Les recettes fiscales s'écroulent, les dépenses sociales progressent et certains États prennent en charge des dettes d'origine privée. L'endettement public grimpe subitement en flèche. Les critères de convergence explosent. Le scandale des comptes grecs trafiqués avec la complicité de Goldman Sachs met le feu aux poudres. La crise des dettes souveraines européennes éclate.

Les déficits excessifs sont désormais dans le collimateur des instances bruxelloises. Pour rassurer les marchés, l'Union européenne décide de durcir le ton, en réformant le pacte de stabilité et en se dotant d'outils de surveillance macroéconomique, d'abord avec le six-pack, qui a instauré le semestre européen et a simplifié la procédure de sanction à l'égard des États qualifiés de « peu vertueux », ensuite avec le fameux TSCG, entré en vigueur en 2013 et auquel je reviendrai.

Je n'entrerai pas dans le détail de chaque évolution législative européenne en matière budgétaire mais, in fine, au cours de ces deux dernières décennies, force est de constater que l'autonomie budgétaire des États a été considérablement limitée. À nos yeux, une telle limitation est d'autant plus problématique que l'Europe est devenue progressivement le gardien de l'austérité, avec pour seule règle le contrôle des déficits. Cette règle a été appliquée indépendamment de la situation économique et sociale des États, indépendamment de leurs efforts en matière d'investissements utiles pour l'avenir et, pire, indépendamment de leurs choix politiques, comme l'attestent les pressions actuelles sur la Grèce.

Aussi, en acceptant de s'imposer des

seuils comptables aussi contraints dans des textes à valeur constitutionnelle, les États, sous le haut patronage de la Commission européenne et de la BCE, se sont privés de toute marge de manœuvre. L'orthodoxie budgétaire, sur le modèle de l'Allemagne, est devenue la clé de voûte des politiques européennes, traduisant ainsi une soumission des États aux marchés des capitaux. Pour leur part, les peuples se sont vus privés d'une part essentielle de leur souveraineté au profit d'une Commission européenne dont le contrôle démocratique est pourtant loin d'avoir évolué sensiblement.

Là où le bât blesse, c'est que l'intégration budgétaire des États européens s'est faite contre les populations. Ainsi, le chômage est au plus haut alors que les dividendes atteignent des sommets. In fine, les inégalités se creusent. Sur le plan économique, ces règles comptables ont eu pour effet de tasser significativement la consommation et l'investissement, en berne en France comme en Europe. Bref, alors que les indicateurs sont au rouge et que la déflation menace, les États européens continuent d'opérer des coupes budgétaires sur les recommandations de Bruxelles. La généralisation de l'austérité à tout le continent ne peut conduire l'Europe qu'à sa perte – une situation dénoncée par un nombre grandissant d'économistes, comme vous l'avez dit justement, madame la rapporteure. Toute reprise durable est aujourd'hui tuée dans l'œuf.

Mes chers collègues, là réside, à notre sens, le défaut essentiel de cette proposition de résolution européenne, dont le contenu a malheureusement été édulcoré.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

Elle n'appelle plus à une renégociation du traité, ce qui, pourtant, à l'origine, nous plaisait beaucoup. Le cadre actuel, même amendé, n'est pas et ne peut pas être adapté à la situation que nous connaissons aujourd'hui. On essaie de trouver des parades aux effets délétères d'un traité que François Hollande s'était pourtant engagé à renégocier au moment de la campagne de 2012, ce qu'il n'a pas fait.

En réalité, et nous continuerons à le dire avec force, ce n'est pas sur un point précis du TSCG, mais bel et bien sur l'ensemble des règles budgétaires européennes, sur ce carcan austéritaire, qu'il faut revenir. C'est bel et bien cette démarche que nous menions, il y a un mois, lorsque nous avons déposé une proposition de résolution européenne sur la dette souveraine des États de la zone euro, avec des propositions alternatives.

Madame la rapporteure, notre différence d'approche ne nous a pas empêchés d'étudier plus en détail votre proposition de résolution européenne, sachant, qui plus est, votre envie et votre connaissance des questions européennes. Après les modifications importantes apportées en commission, la proposition de résolution se focalise sur deux points principaux portant sur la prise en compte des dépenses nationales dans les soldes budgétaires calculés au niveau européen. Premier point : la question des dépenses militaires et, plus particulièrement la prise en compte, dans les soldes budgétaires, des dépenses liées à la participation aux opérations extérieures sous l'égide des Nations unies et présentant un lien avec la défense des États membres de l'Union européenne. Second point : les dépenses nationales mobilisées dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne.

Au fond, la question est de savoir s'il est légitime de sortir du calcul des soldes budgétaires une partie des dépenses militaires réalisées par un État ainsi que des fonds qu'il mobilise dans des projets européens. Mes chers collègues, pourquoi

n'agirait-on pas de la sorte dans les domaines de l'éducation et de la connaissance, ou bien s'agissant de dépenses relevant de la Sécurité sociale ou de la recherche ? Là aussi, ce sont des dépenses d'avenir, et ce serait également légitime.

Il serait opportun que les dépenses militaires mobilisées dans le cadre restreint des OPEX, sous l'égide de l'ONU, et en lien avec la protection d'autres États membres sortent du calcul retenu à Bruxelles, étant donné qu'elles contribuent à la défense des intérêts essentiels de l'Union européenne. Je crois qu'il y a consensus, au sein de notre assemblée, sur ce point.

À l'heure actuelle, c'est un peu la double peine pour les États mobilisant des fonds publics concourant à la défense des intérêts communs de l'Europe. D'une certaine manière, alors même que nous assurons – d'autres aussi, mais nous sommes les principaux concernés – la protection d'autres États, nous pouvons nous faire tancer par la Commission européenne pour déficit excessif : c'est profondément injuste et inapproprié, surtout si cela se traduit, in fine, par des réformes structurelles ou des coupes budgétaires inacceptables – car la conditionnalité, ça revient à cela.

La dissuasion nucléaire – domaine dans lequel des économies peuvent être réalisées, comme nous le disions la semaine dernière lors du débat sur l'actualisation de la loi de programmation militaire – occupe une part non négligeable du budget de la défense. Il est important de rappeler que l'effort budgétaire de la France en matière de défense est en baisse depuis une vingtaine d'années, tout en restant très supérieur à celui de ses voisins européens. La question de l'Europe de la défense – vous avez beaucoup insisté, monsieur le secrétaire d'État – mérite par ailleurs un large débat.

Au final, madame la rapporteure, votre proposition de résolution ne concerne qu'un ou deux pour mille de notre PIB : telle est la réalité.

Sur la non-comptabilisation, dans les

déficits publics, des fonds nationaux mobilisés dans le cadre de projets européens, la démarche est également légitime, mais elle nous paraît inconsistante au regard des enjeux budgétaires actuels. Vous avez rappelé les 21 milliards d'euros déployés dans le cadre du plan Juncker et l'effet multiplicateur de quinze, extrêmement hypothétique, qui permettrait d'aboutir à un montant de 315 milliards d'investissements, lequel ne sera probablement pas atteint, vous l'avez vous-même concédé, madame la rapporteure ; c'est du moins ce que j'ai cru comprendre.

L'urgence en matière d'investissements d'avenir est de définir un plan d'investissement nettement plus ambitieux que le plan Juncker. Ce dernier est en effet particulièrement inadapté au regard des besoins actuels de l'économie européenne ; il ne permettra nullement d'assurer une transition écologique pourtant indispensable et il se déploie malheureusement dans un cadre budgétaire contraint, et ce, alors que notre pays est plombé par l'erreur originelle du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE.

Enfin, nous estimons que la démarche envisagée au travers de cette proposition de résolution européenne doit avoir une résonance européenne en mettant fin à l'absurdité – que traduit la communication de la Commission européenne du 13 janvier – qui fait que l'on ne prête qu'aux riches. Les efforts réalisés par l'Italie et la Grèce, par exemple, dans le cadre de la politique migratoire devraient être exclus du calcul du déficit de ces deux États. Ce serait justice, et ce serait une manifestation de la solidarité européenne. Malheureusement, les règles budgétaires et monétaires mettent aujourd'hui en péril le projet européen de la solidarité et de l'enthousiasme.

Pour toutes les raisons exposées, et au vu des évolutions subies par le texte en commission, les députés du Front de gauche ne pourront que s'abstenir sur cette proposition de résolution européenne. »

Nicolas Sansu

Le fond de l'air effraie

Il n'y a pas qu'en région parisienne que l'air devient irrespirable. En Martinique aussi, constate Alfred Marie-Jeanne, qui a interpellé le gouvernement le 2 juin dernier.

FACE À LA POLLUTION DE L'AIR
LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ
INNOVE...



M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à Mme George Pau-Langevin, ministre des outre-mer.

Madame la ministre, dans un communiqué du 29 avril 2015, la Commission européenne a manifesté son intention d'entamer contre la France une procédure devant la Cour de justice de l'Union européenne en matière de pollution atmosphérique.

À ma grande surprise, la Martinique figure parmi les dix zones dépassant les limites maximales journalières. Le degré de pollution y atteint souvent 10 sur une échelle de 10.

Les mesures qui s'imposent depuis 2005 auraient dû répondre à l'objectif de limitation de l'exposition de la population aux particules fines. Des procédures d'alerte ont été instaurées face aux facteurs polluants comme la brume de sable saharien, à laquelle il convient d'ajouter la production d'énergie imposée à partir du cocktail fuel-charbon.

Les autorités de l'État reconnaissent qu'il existe un réel problème de santé publique.

Madame la ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour lutter contre cette pollution qui perdure, augmente et ne cesse de faire des ravages en Martinique

Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Monsieur le député, la Martinique a en effet été classée parmi les dix zones les plus polluées et la Commission européenne nous a demandé d'engager des actions efficaces pour y remédier.

Je crois pouvoir vous dire que les actions sont en cours. Les élus de la Martinique ont beaucoup travaillé et le président de région, avec lequel j'ai signé un objectif en vue de faire de la Martinique un « territoire à énergie positive », s'engage dans

une programmation en vue du déploiement de véhicules propres. Je rappelle que la Martinique est le premier endroit au monde où a été installé un système de recharge de véhicules électriques à partir de l'énergie photovoltaïque.

Je vous propose, monsieur le député, que la Martinique s'engage dans le cadre de l'appel à projets « Villes et territoires respirables dans cinq ans » en développant les transports électriques, les transports propres, le covoiturage, les moyens de transports collectifs propres. Bref que vous puissiez vous saisir de tous les outils que j'ai mis en place ce matin même, dans le cadre du plan national de lutte contre la pollution de l'air, lors de la réunion du Conseil national de l'air.

Nous avons désormais les moyens de vous aider à atteindre des objectifs très ambitieux en termes de protection de l'environnement et surtout de protection de la santé publique.

L'Europe en questions

La première semaine de juin était consacrée au contrôle par l'Assemblée nationale de l'action du gouvernement. Dans ce cadre, la séance du 1er juin traitait des questions sur la situation économique et financière de la zone euro.

Vous lirez ci-dessous les deux questions posées par Gaby Charroux, pour le groupe GDR.



Réorienter l'Europe

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre des finances et des comptes publics, Paris et Berlin ont récemment pris une initiative commune pour renforcer la gouvernance de la zone euro. François Hollande et Angela Merkel se sont en effet déclarés favorables à la mise en place d'un gouvernement et d'une nouvelle architecture institutionnelle propres à la zone euro. Une telle initiative ne peut aller que dans le bon sens, pour deux raisons essentielles.

D'une part, sur le plan économique, les équilibres non coopératifs entre États restent la règle : excédents allemands colossaux, au détriment des voisins de l'Allemagne, course funeste à la compétitivité, dumping fiscal et social... Tout cela forme un jeu à somme nulle qui pénalise les États, les citoyens et les entreprises les plus fragiles. D'autre part, il faut corriger les malfaçons inhérentes à l'euro, qui est la monnaie commune de dix-huit États, avec autant de politiques économiques, fiscales et sociales, et qui repose par ailleurs sur des principes comptables peu légitimes s'agissant des déficits et de l'endettement.

Pour convaincre les citoyens euro-

peins du bien-fondé de cette démarche commune, un saut qualitatif de grande ampleur est urgent, car le désamour entre l'Europe et sa population est immense. C'est logique, car l'Europe est aujourd'hui synonyme d'austérité, de drames humains et de matraquage des budgets nationaux. Cela n'est pas, cela n'est plus acceptable !

L'urgence, c'est le concret. C'est la lutte contre les inégalités, endémiques sur notre continent. C'est la lutte contre le chômage, qui explose. C'est la lutte contre le dumping fiscal et social, pour assurer le développement de nos systèmes sociaux et l'investissement pour demain. En clair, c'est la coopération plutôt que la compétition, la démocratie plutôt que le marché. Au fond, ce dont a besoin l'Europe aujourd'hui, c'est d'une réorientation fondamentale de sa politique économique. Monsieur le ministre, quelle place occupent ces préoccupations, essentielles pour nos concitoyens, dans ce projet de refonte de la gouvernance et de l'architecture institutionnelle de la zone euro ?

M. Michel Sapin, ministre des finances et des comptes publics. Merci de commencer par cette question, monsieur Charroux, car elle est absolument décisive. Nous avons participé à la mise en place de ce que l'on appelle l'Union économique et monétaire – UEM. Le pilier monétaire est constitué par l'euro, monnaie unique de dix-neuf pays aujourd'hui, dont les règles sont précisées jusqu'au dernier bouton de guêtre. Mais en regard, la politique économique, elle, est restée très disparate, au point que des pays qui partagent cette même monnaie ont pu complètement diverger. Cela peut marcher pendant un certain temps, mais à un moment donné, les divergences deviennent trop fortes, qu'il s'agisse de compétitivité, de fiscalité, de situation sociale, de chômage ou de balance commerciale.

Ce sont bien ces divergences qui posent problème à la zone euro. Pour ce qui me concerne, et je pense que c'est aussi votre cas, je tiens beaucoup à la zone euro, et à l'affirmation de la monnaie unique.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

Il faut donc compléter l'Union économique et monétaire pour rendre beaucoup plus convergentes les politiques économiques menées dans chacun de ces pays. C'est nécessaire pour éviter les phénomènes de concurrence nocive, notamment en matière de fiscalité.

On ne peut continuer à avoir de telles divergences en matière de fiscalité, par exemple en matière de fiscalité des entreprises, dans des pays

qui partagent une même monnaie. Nous ne pouvons pas accepter – et beaucoup de mesures sont prises aujourd'hui à ce sujet – qu'un pays de la zone euro passe des accords avec des entreprises en leur promettant de ne pas leur faire payer d'impôts. En effet, si les impôts sont plus élevés dans les États voisins, sans pour autant être excessifs, tout sera transféré vers le pays qui ne fait presque pas payer d'impôts.

Nous partageons donc votre vision : il faut plus de convergence. Pour cela,

dans l'immédiat, il convient de lutter contre le dumping social et l'optimisation fiscale. Il convient également de mettre en place des outils communs, en matière d'investissement par exemple, pour pouvoir investir sur l'ensemble de la zone euro, mais aussi en matière d'indemnisation du chômage : on pourrait imaginer un socle commun à l'ensemble des pays de la zone. Une Union économique et monétaire peut aussi avoir pour but une convergence sociale de ses membres.

Solidarité avec le peuple grec

M. Gaby Charroux. Monsieur le ministre, vendredi dernier, nous fêtions les dix ans du référendum du 29 mai 2005 sur la Constitution européenne, à l'issue duquel le « non » l'avait emporté dans notre pays. Au terme d'un formidable débat démocratique, le peuple exprimait sa souveraineté en disant sa volonté de construire une autre Europe que celle de la concurrence libre et non faussée. La démocratie s'exprimait.

Depuis, elle a été littéralement bafouée, avec l'adoption au forceps du traité de Lisbonne. Pire, l'Europe est devenue le gendarme de l'austérité et la gardienne des intérêts de l'oligarchie financière. L'abîme qui sépare l'Union européenne des peuples qui la composent n'a jamais été aussi grand. On le voit aujourd'hui lorsque l'on se penche sur la situation grecque : alors que la Grèce est confrontée à une situation économique et sociale d'une gravité inédite, elle fait face à d'importantes échéances de remboursements, avec 1,6 milliard d'euros à reverser ce mois-ci au FMI.

Les craintes d'un défaut n'ont jamais été aussi grandes. Depuis l'arrivée au pouvoir de Syriza, les créanciers jouent la carte de l'asphyxie financière du pays, en rejetant la liste de réformes présentée par Athènes ou en exigeant des mesures d'austérité inacceptables. Des négociations ont lieu actuellement entre la Grèce et

ses créanciers à propos du versement d'une nouvelle tranche d'aide. Ces négociations se déroulent dans le plus grand secret, mais il apparaît certain que les créanciers exigent d'imposer de nouvelles réformes austéritaires à un peuple qui n'en peut plus.

La situation exige en réalité une restructuration, voire une annulation d'une partie de la dette grecque. Monsieur le ministre, quelle est la position de la France aujourd'hui dans ces négociations ? Quelles initiatives prenez-vous pour éviter le défaut de paiement du pays et permettre à la Grèce et à son peuple de se reconstruire de manière juste et durable dans l'Europe ?

M. Michel Sapin, ministre. Je vous répondrai donc en deux minutes... Il s'agit d'une question délicate, et fondamentale pour l'avenir de l'Europe, comme vous l'avez souligné. Je serai clair : la place de la Grèce est dans l'Union européenne, et dans la zone euro. D'abord, parce que c'est ce que souhaitent les Grecs eux-mêmes : quand on leur demande s'ils veulent sortir de l'euro, ils répondent non à une écrasante majorité. Ensuite, parce que la sortie de la zone euro créerait une situation objectivement extrêmement difficile, pour la Grèce elle-même, qui s'appauvrirait encore plus alors qu'elle vient de traverser cinq années très difficiles, au dé-

triment des plus faibles d'entre les Grecs, mais aussi pour la zone euro, qui a vocation non à rétrécir, mais à s'élargir – non à expulser des pays, mais à en accueillir de nouveaux : cela, nous devons toujours le garder à l'esprit.

Vous m'avez demandé quelle est la position de la France dans ce débat. En recevant mon homologue grec Yanis Varoufakis une semaine après les élections législatives grecques, j'ai exprimé très clairement mon opinion : nous devons le respect à la démocratie grecque. La majorité parlementaire et le gouvernement ont changé : on ne peut pas leur demander de faire exactement la même chose que les précédents ! Cela reviendrait à dire aux Grecs qu'on se fiche complètement qu'ils aient voté. Non, il faut respecter l'issue du vote grec.

Parallèlement, la Grèce, elle, doit respecter les règles communes du fonctionnement de la zone euro, de la Banque centrale européenne ou de la Commission européenne. C'est ainsi que nous progressons pour arriver à un accord. Il n'y a pas d'autre solution qu'un accord entre la Grèce et les institutions internationales. C'est à une telle solution que tendent nos efforts, c'est à cela que nous devons aboutir. Le rôle que la France joue, celui que je joue moi-même, c'est un rôle de trait d'union, pour réussir ensemble.

Génération sacrifiée

Le 2 juin, l'Assemblée nationale a poursuivi son contrôle de l'action du gouvernement en débattant de l'emploi des jeunes. Vous lirez ci-dessous l'intervention générale d'André Chassaigne, pour les députés Front de gauche, et sa question sur la mobilisation des fonds européens pour l'emploi des jeunes.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous nous réjouissons qu'un débat se tienne dans notre hémicycle sur un sujet aussi éminent. L'emploi des jeunes est en effet un enjeu prioritaire, qui engage l'avenir de l'Europe, comme celui de la France.

Le constat dressé par le rapport d'information de notre collègue Philip Cordery pose d'emblée les données statistiques du problème. À l'échelle de l'Union européenne, le taux de chômage des jeunes représente plus du double de celui des adultes, soit 21,9 %, contre 10,3 % au deuxième trimestre 2014, avec des situations contrastées en fonction des États membres. Dans un marché du travail touché par la crise économique depuis 2008, les jeunes, particulièrement les moins qualifiés, ont de plus en plus de difficultés à s'insérer professionnellement et sont menacés de paupérisation dans un contexte général d'augmentation constante de la pauvreté en Europe.

Un avis du Conseil économique, social et environnemental – CESE – voté lors de la séance plénière du 25 mars 2015, dresse le portrait d'une jeunesse en voie de précarisation et d'appauvrissement. La crise, conjuguée à un chômage structurel, a aggravé les conditions de vie des jeunes et de l'insertion sociale et professionnelle des 15-29 ans. Les chiffres sont parlants : un jeune sur cinq est toujours à la recherche d'un emploi trois ans après sa sortie du système scolaire, et près de 2 millions de personnes âgées de 18 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Le CESE estime également entre 1,6 et 1,9 million le nombre de ces jeunes sans

emploi, éducation ou formation.

Derrière ces chiffres, il y a une crise vécue par nos jeunes concitoyens. Sur fond de transformations économiques, sociales et politiques, les inégalités entre les adultes et les jeunes, mais aussi entre les jeunes eux-mêmes, ne cessent de croître. La compétition est à la fois intergénérationnelle et intragénérationnelle : telle est la loi du marché, et le marché de l'emploi n'y échappe pas. Les jeunes peu ou pas diplômés peinent toujours davantage à accéder au marché du travail, lequel fait fortement reposer la précarisation de l'emploi sur les entrants. Évincée de l'emploi ou occupant des emplois précaires, une fraction croissante de la jeunesse est exposée au risque de pauvreté. Les jeunes diplômés eux-mêmes sont confrontés à une dégradation de la qualité de l'emploi et peinent davantage qu'auparavant à réaliser leur indépendance résidentielle.

Nos jeunes payent cher les orientations politiques et les décisions technocratiques d'ordre libéral prises à Bruxelles, à Paris, à Berlin et ailleurs. Car il faut bien dire que les plans européens pour l'emploi des jeunes et les nombreuses autres mesures mises en œuvre n'ont rien changé. Au contraire, la situation se dégrade depuis le déclenchement de la crise en 2008, et même, monsieur le ministre, depuis l'alternance de 2012. Et ce, malgré l'énergie et le volontarisme de tant de structures locales – je pense en particulier aux missions locales.

Quant à la prolifération d'emplois précaires ou de survie, elle n'est pas une réponse acceptable : on ne construit pas sa vie sur de l'insécurité sociale. Nos jeunes refusent aussi

cette donnée fondamentale des politiques européennes et nationales, menées soi-disant en leur faveur, mais trop souvent pensées, en réalité, pour d'autres intérêts que les leurs, dans la course à la compétitivité mondiale et au rendement. La prise de conscience de nos jeunes est une source de malaise. Nombre de jeunes sont convaincus qu'ils auront une vie moins facile que leurs parents ; ils ont le sentiment d'un déclassement social, conjugué à un sentiment d'insécurité quant à leur avenir. Dans notre pays, une partie grandissante des adolescents et des jeunes adultes, quelle que soit leur catégorie sociale ou leur origine, est confrontée à une perte de sens. La colère ne s'exprime pas toujours, mais elle grandit.

Les jeunes Français âgés de 18 à 25 ans se voient même comme une génération sacrifiée. Ils ne méritent pas un tel sort. Ils ne sont pas responsables de la situation de crise qui frappe les peuples d'Europe et de France. Notre propre destin collectif dépend d'eux. C'est pourquoi il est temps de relancer une véritable politique européenne en faveur de l'insertion sociale des jeunes. Malheureusement, une telle ambition relèvera toujours de l'utopie, tant que les dogmes et les hommes qui dominent aujourd'hui l'Europe seront mus davantage par l'intérêt des marchés que par celui des peuples. Ces propos, je les prononce dix ans après que la majorité de notre peuple a dit non au traité constitutionnel. Un non qui n'a pas été écouté, et qui a même été méprisé. Des politiques qui sont mises en œuvre aujourd'hui, avec les résultats désastreux que l'on sait, les jeunes sont les premières victimes. »

André Chassaigne



Un millefeuille de dispositifs complexes

M. André Chassaigne. J'évoquerai à nouveau l'initiative pour l'emploi des jeunes, l'IEJ. La France a été l'un des premiers États membres de l'Union européenne à mobiliser les fonds européens disponibles dans le cadre de ce dispositif, adopté par le Conseil européen de juin 2013. Il s'agit d'une dotation importante, qui atteint 3,2 milliards d'euros au niveau européen, sur un budget spécifique, avec 310 millions d'euros pour la France – ce n'est pas rien non plus.

Comme cela a été dit, cette initiative NEET concentre son aide sur les régions enregistrant un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 % en 2012 et cible les jeunes sans emploi ne suivant ni enseignement, ni formation. En France, comme cela a également été dit, l'IEJ cible plus particulièrement tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi, ne suivant ni études, ni formation, résidant dans les régions éligibles, inactifs ou chômeurs, qu'ils soient ou non inscrits en tant que demandeurs d'emploi. Elle concerne donc autant les jeunes chômeurs indemnisés, qui peuvent être diplômés, que les jeunes décrocheurs qui ne fréquentent pas le service public de l'emploi.

Se posent les questions de l'accès aux financements de l'IEJ. Vous y avez répondu, puisque ce dispositif est réservé à certaines régions françaises, en fonction de certains critères, mais les députés du Front de gauche s'interrogent surtout sur l'efficacité du programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, au regard notamment de la sous-consommation, constatée sur le terrain, des moyens alloués.

Les causes de cette sous-consommation sont pourtant connues. La

première est la multiplicité des dispositifs en faveur des jeunes sans emploi – on pourrait même parler d'un millefeuille dont les acteurs de terrain regrettent la complexité. Une autre cause est la lourdeur des dossiers à constituer pour l'IEJ, nécessitant, pour beaucoup de structures, un appel coûteux à des cabinets de consultants.

Se pose aussi la question du paiement différé de deux ou trois ans, comme pour toutes les actions relevant d'un plan de sauvegarde de l'emploi – PSE –, avec des conséquences financières pour les budgets des missions locales. Les contrôles, quant à eux, ne sont pas différés, mais bien réguliers.

Monsieur le ministre, quelles actions comptez-vous mettre en œuvre pour rendre plus efficace votre politique en faveur de l'emploi de jeunes dans notre pays, en particulier le dispositif de l'initiative pour l'emploi des jeunes ?

M. François Rebsamen, ministre. Monsieur Chassaigne, vous évoquez un sujet à propos duquel nous nous battons. Nous avons en effet la conviction forte qu'il faut agir pour la jeunesse. En effet, 6 millions de jeunes de moins de 25 ans sont sans emploi. C'est l'ampleur de la détérioration de l'emploi des jeunes au niveau européen qui a conduit l'ensemble de l'Union européenne à se mobiliser en faveur d'une initiative européenne visible et lisible, pour venir en appui aux actions des États membres et favoriser ainsi l'insertion des jeunes dans l'emploi. C'est là l'origine de la garantie européenne pour la jeunesse et l'initiative pour l'emploi des jeunes est l'armature financière de cette démarche.

Le pari de l'IEJ consiste à concentrer les financements dans le temps : 6 milliards d'euros sont prévus sur la

période de 2014 à 2020, et cela sur des zones géographiques prioritaires car, comme vous l'avez rappelé, cette action est ciblée sur les régions où le taux de chômage des jeunes est supérieur à 25 %.

Cependant, monsieur Chassaigne, la consommation des crédits en France est bonne, avec 100 % des crédits engagés au niveau national et 60 % des crédits déconcentrés. Avec 310 millions d'euros sur deux ans, la France est le troisième État membre bénéficiaire, derrière l'Espagne et l'Italie. Nos amis espagnols sont du reste venus voir comment nous faisons concrètement, avec les premiers résultats de la garantie jeune, mais aussi avec des dispositifs complémentaires financés par l'IEJ, comme la formation des jeunes en emploi d'avenir, pour 20 millions d'euros, ou la lutte contre le décrochage scolaire, pour 24 millions d'euros. Le dispositif commence à faire la preuve de son efficacité.

Nous devons cependant, j'en conviens, aller plus loin et plus vite. Il faut pour cela que les moyens financiers de l'IEJ soient pérennisés jusqu'en 2020. C'est la demande que nous adresserons à la Commission européenne avec ma collègue allemande, qui nous soutient sur ce point – avec d'autres pays, je l'espère.

Il est enfin nécessaire de réfléchir à une meilleure prise en compte de certaines situations en amont du décrochage, pour que l'aide ne soit pas limitée à ceux qui ont déjà décroché, mais qu'elle bénéficie aussi à ceux qui pourraient décrocher et que nous allions – mais c'est bien souvent la croix et la bannière – vers plus de simplicité dans les modalités de gestion.

Contrôle des connaissances

Le 2 juin, toujours dans le cadre du contrôle de l'action du gouvernement, c'est Marie-George Buffet qui est intervenue pour le groupe Front de gauche dans le débat sur la politique de l'éducation, traitant des attributions du ministère de la jeunesse et du sport ainsi que du crédit impôt-recherche.

Le ministère tirailé

Mme Marie-George Buffet. Madame la ministre, le débat à propos de la réforme des rythmes scolaires a mis sur le devant de la scène la nécessaire cohérence d'une politique éducative au service de l'émancipation et de la culture de toutes et de tous. Cette politique demande que tous les acteurs soient mobilisés et réunis.

Dans ce cadre, le ministère de la jeunesse et des sports, donc son personnel, a un grand rôle à jouer. Ses attributions intègrent des dimensions essentielles de l'activité éducative ; je veux parler du sport, de la vie associative, de l'éducation populaire. Chacun de ces domaines a sa spécificité. Le sport, par exemple, ne doit pas être seulement appréhendé au travers de la politique de santé, de la politique de la ville ou de la prévention de la délinquance, mais pour ce qu'il est : une activité avant tout humaine, qui participe au développement de chaque être humain, et tant de son corps que de son esprit.

Les personnels attachés à ces objectifs ont donc des compétences et une expérience spécifiques, tout comme les personnels en lien avec les associations dont l'action est essentielle pour la consolidation de ce pilier de la démocratie. Pourtant, ces qualifications et ces métiers ont été remis en cause par l'instauration de la RGPP, la révision générale des politiques publiques sous l'ère de M. Sarkozy.

Les fonctionnaires exerçant ces métiers dans les départements et les régions ont été regroupés au sein d'un grand pôle « cohésion sociale » où, de fait, les spécificités de leur mission éducative ont été déniées. Ces per-

sonnels sont en grande souffrance et les associations sont orphelines de leurs services. En 2012, le candidat François Hollande s'était prononcé pour un grand pôle éducatif ; les personnels de la jeunesse et des sports demandent à y être inclus.

Aussi, madame la ministre, que pensez-vous de la nécessité d'inclure de nouveau ce ministère – et donc ses personnels – au sein d'un véritable pôle éducatif au lieu de réduire son champ à la cohésion sociale ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Madame la députée Marie-George Buffet, vous savez que je suis sensible au sujet que vous évoquez, ne serait-ce qu'en raison de la fonction que j'occupais avant celle-ci, qui incluait le portefeuille de la jeunesse. Je connais donc le malaise de ces personnels durement affectés par les réorganisations qui ont été décidées voilà quelques années et dont la mise en œuvre ne s'est pas faite dans les meilleures conditions possibles.

Voici la situation actuelle : mon collègue Patrick Kanner m'a fait part de sa volonté de maintenir le rattachement de ces personnels au secrétariat général du ministère des affaires sociales. C'est également le souhait de Marisol Touraine, la ministre des affaires sociales, et de la ministre du logement. Dès lors que ce souhait a été émis par les ministres compétents, je ne peux que respecter leur décision, n'ayant moi-même pas d'autorité particulière sur leurs agents.

Mais j'en viens au fond, c'est-à-dire la façon dont la mission éducative

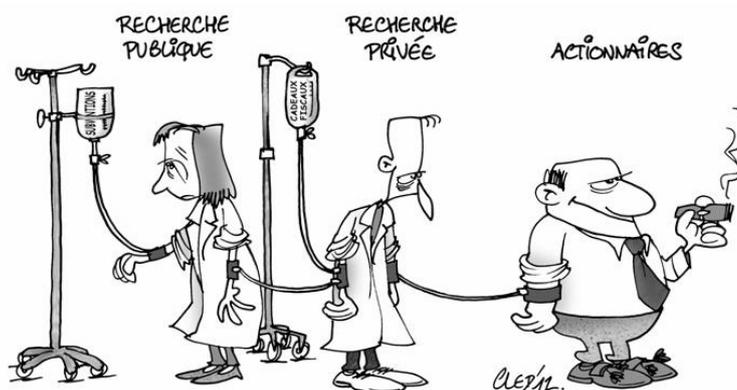
de ces agents est mise en valeur. Je connais pour ma part la proximité très forte et historique entre certains métiers de la jeunesse et des sports et ceux de l'éducation nationale, et ce n'est pas un hasard si nous faisons appel si souvent, au ministère de l'éducation nationale, à l'éducation populaire. Je pense en particulier à la réforme des rythmes scolaires, qui a amplement mobilisé ces personnels.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes services de faire en sorte que les demandes de mobilité au sein des services du ministère de l'éducation nationale venant de personnels des services jeunesse et sports soient examinées avec beaucoup d'attention, avec toute l'attention qu'elles méritent, car il y a en effet une profonde cohérence entre les missions.

Je souhaite également que nous allions plus loin dans le sens d'un décroisement de nos politiques. J'étais d'ailleurs hier avec Patrick Kanner à Nancy pour un déplacement sur les questions liées à la jeunesse. Il va de soi que pour répondre aux difficultés des jeunes, il convient non pas de les renvoyer d'un guichet à l'autre, du service de l'éducation à celui de la jeunesse ou de l'emploi, mais de s'adresser à eux de manière décroisée ; c'est la meilleure réponse qu'on puisse leur apporter, et c'était tout le sens du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté, sur lequel nous avons travaillé ensemble récemment, et nous continuerons de le faire.

Si donc il y a bien une culture commune et que nous veillons à développer les passerelles et à décroiser, ces services restent différents.

Très cher crédit impôt-recherche



Mme Marie-George Buffet. Madame la ministre, la recherche en France est victime d'un paradoxe. D'un côté, on soumet la recherche publique à la réduction des dépenses publiques et à une obligation de se financer au moyen des transferts qu'elle doit engendrer ; de l'autre, l'État attribue 6 milliards de crédit d'impôt recherche aux entreprises, sans véritablement contrôler l'utilisation qui en est faite.

La communauté scientifique nous a alertés lors de la discussion budgétaire sur la misère de l'emploi scientifique. Elle demandait à bénéficier d'une partie des sommes du crédit d'impôt recherche qui n'allaient pas à la recherche. Le Gouvernement a opposé une fin de non-recevoir. Depuis lors, une commission d'enquête sénatoriale a montré que pour la période 2007-2012 on ne pouvait établir aucune corrélation entre le crédit d'impôt recherche et la création d'emplois. L'ensemble des entreprises de plus de 500 salariés, qui capte 63 % du crédit d'impôt recherche, n'a créé que 18 % des emplois nouveaux de recherche-développement au cours de cette même période. Le secteur de la pharmacie a même détruit 2 400 emplois dans ses laboratoires après avoir bénéficié de 2 milliards d'euros de crédit d'impôt recherche entre 2008 et 2012.

La logique consistant à faire des cadeaux aux entreprises sans contrôler l'utilisation des fonds ainsi alloués pénalise ainsi le développement de la recherche. L'emploi scientifique privé et public va mal pour le plus grand malheur de la recherche et de l'avenir scientifique de notre pays. Le sort réservé au CNRS, le Centre national de la recherche scientifique, est de ce point de vue parlant. Son

budget est inférieur au montant total du crédit d'impôt recherche ! De plus, le projet de contrat d'objectifs 2015-2018 entre l'État et le CNRS somme cet organisme public de se tourner vers le transfert et l'innovation, au détriment de la recherche fondamentale.

Madame la ministre, la recherche publique a fait les grandes heures de notre pays. Le succès des programmes français dans l'aéronautique, le spatial, l'énergie, la médecine et bien d'autres domaines a été rendu possible par l'ampleur de l'investissement public et sa qualité dans la durée, de la recherche fondamentale au développement industriel. Allez-vous répondre aux chercheurs en reversant une partie du crédit impôt recherche à la recherche publique ?

Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre. Madame la députée Marie-George Buffet, vous l'avez dit, le crédit d'impôt recherche a vocation non seulement à rendre notre pays plus attractif, mais aussi à soutenir la recherche et l'innovation. En effet, le problème en France n'est pas tant le montant alloué à la recherche publique que celui qui échoit à la recherche privée, lequel, on peut le constater au moyen de données comparatives, est souvent plus important dans d'autres pays. Le crédit d'impôt recherche a donc également vocation à soutenir et à financer davantage la recherche privée.

Ce dispositif, qui représente un peu plus de 5 milliards d'euros, concerne aujourd'hui environ 20 000 entreprises, contre seulement quelque au

début des années 2000. Il a donc fait preuve de son efficacité et touche quasiment toutes les entreprises qui font de la recherche et développement.

Nous avons fait mener des études pour mesurer l'impact du crédit d'impôt recherche. Tout d'abord, au niveau microéconomique, il n'y a pas d'effet d'aubaine : le crédit d'impôt recherche s'ajoute aux dépenses de recherche et développement de l'entreprise. Ensuite, au niveau macroéconomique, le montant globalement investi en recherche et développement par les entreprises a augmenté ces dernières années grâce à cette mesure alors même que la désindustrialisation de notre pays aurait pu entraîner sa diminution. Tous ces éléments sont donc plutôt positifs.

Parallèlement à cela, on constate que les entreprises ont augmenté le nombre de chercheurs auxquels elles font appel de plus de 30 % depuis 2007 ; ce sont plus de 160 000 chercheurs qui sont aujourd'hui embauchés dans le secteur privé qui, de fait, est devenu le premier pourvoyeur d'emplois pour les chercheurs en France.

Tout n'est pas parfait, toutefois, et une commission d'enquête parlementaire doit se pencher sur ce sujet. Elle montrera sans doute que le crédit d'impôt recherche a conduit les entreprises à investir davantage dans la recherche et développement et, de ce fait, accru la compétitivité de notre pays dans son ensemble et fourni de l'emploi aux chercheurs, ce qui me paraît être votre objectif. Je laisserai cependant à la commission d'enquête le soin de nous livrer ses conclusions.

Le CICE n'a pas favorisé les exportations

Le 3 juin, le contrôle des députés portait sur l'évaluation du soutien public aux exportations. Vous lirez ci-dessous l'intervention générale d'André Chassaigne et sa question sur la création d'un pôle bancaire et financier public.

« Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, chers collègues, nous remercions nos collègues du groupe de l'Union des démocrates et indépendants de nous permettre de débattre de l'évaluation du soutien public aux exportations.

Depuis 2012 et le renoncement de François Hollande à obtenir de nos partenaires européens des mesures fortes de relance de l'économie, notre pays a prolongé, voire accentué, la rigueur et la course à la compétitivité initiée par la majorité précédente. Dans un pays comme le nôtre, où le niveau de l'activité dépend d'abord de la demande intérieure, privilégier ainsi la baisse du coût du travail et le soutien aux exportations était, selon nous, une voie condamnée à l'échec.

De fait, cette politique n'a pas permis de relancer l'activité et l'emploi. Elle n'a pas non plus permis d'améliorer sensiblement notre balance commerciale. Malgré les largesses fiscales dont ont bénéficié les entreprises dans le cadre du pacte pour la croissance et l'activité, et la nouvelle baisse du coût du travail intervenue le 1er janvier avec l'entrée en vigueur d'allègements de cotisations patronales et le passage de 4 % à 6 % du taux du CICE, les exportations ont reculé de 0,9 % au premier trimestre 2015. En 2014, les exportations avaient certes augmenté de 2,4 %, mais cette progression est inférieure à celle du commerce mondial qui, selon l'Organisation mondiale du commerce, a été de 2,8 %. La France a donc encore perdu des parts de marché l'année dernière.

L'absence de résultats de la politique conduite depuis trois ans tient, selon nous, à une grave erreur de diagnostic. Ce n'est pas le coût du travail, ou les prétendues rigidités de

notre code du travail, qui pénalise nos entreprises à l'exportation, mais la structure même de notre appareil productif, et sa financiarisation. La France ne compte que 121 000 entreprises exportatrices, quand l'Allemagne en compte trois fois plus. Les exportations françaises sont par ailleurs concentrées sur un nombre de plus en plus restreint d'entreprises.

Dans un rapport récent, les douanes faisaient le constat qu'au cours des dix dernières années, le poids des groupes dans les échanges de la France s'était encore accru. S'ils représentent toujours environ la moitié des exportateurs, ils réalisent désormais 99 % des exportations, contre 96,5 % en 2004. En clair, la quasi-totalité des entreprises qui exportent sont détenues à plus de 50 % par un groupe. C'est dire quelles sont les difficultés de nos PME pour se développer à l'international.

Selon cette même étude, les secteurs dans lesquels les exportations sont les plus concentrées sont ceux qui exigent l'atteinte d'une taille critique pour bénéficier d'économies d'échelle. Ainsi, sans surprise, parmi ces secteurs, on retrouve l'aéronautique et l'automobile, mais aussi la raffinerie ou la pharmacie. Le constat de cette concentration souligne l'inadaptation de nos dispositifs de soutien public à l'exportation. À nos yeux, la principale difficulté tient cependant à ce que l'État n'assume plus le rôle de catalyseur du financement de l'investissement.

Le renforcement du rôle de Bpifrance, le bras financier de l'État, va certes dans le bon sens. Mais l'augmentation de la capacité des prêts dits de développement, passant de 6 à 8 milliards, ne sera pas en mesure d'engager un soutien de l'investissement d'envergure, encore moins d'être le levier d'une véritable politique industrielle, qui seule permet-

trait de renforcer la position de nos entreprises, notamment des PME, à l'export.

Nous avons pour notre part la conviction qu'il faut mettre fin aux largesses fiscales consenties ces dernières années par l'intermédiaire de dispositifs tels que le crédit d'impôt recherche ou le CICE. Ces dispositifs mal ciblés, voire sans critères d'attribution, sont générateurs d'effets d'aubaines et représentent un formidable gaspillage d'argent public.

Ces sommes colossales seraient à nos yeux mieux utilisées si elles venaient abonder une vraie grande banque publique d'investissement, capable d'octroyer aux entreprises des prêts sélectifs à taux zéro sur des projets et des objectifs de développement, d'innovation et d'emploi, en adéquation avec leur responsabilité sociale et environnementale et en lien avec les fonds d'investissement régionaux et les politiques régionales.

Il faut à tout le moins, pensons-nous, réhabiliter des dispositifs d'aide directe, afin de redonner à l'État les moyens de conduire une politique économique cohérente, dans le souci de l'intérêt général et du bon usage des deniers publics.

Pour conclure, je formulerai une dernière exigence : celle de sortir de la course au moins-disant fiscal et social qui conduit l'Europe à l'abîme. Pour notre pays, la priorité doit consister, non pas à garder l'œil vissé sur le déficit commercial, mais à conforter nos atouts : notre modèle social, la qualité de nos services publics, la qualité de nos infrastructures, notre tissu de PME, le niveau de qualification de ses salariés. Ils demeurent en effet les facteurs fondamentaux de notre prospérité économique et conditionnent la réussite des politiques publiques de soutien aux exportations. »

André Chassaigne

REDISTRIBUTION DES RICHESSES

DANS QUELLE MAIN?



Plaidoyer pour un pôle bancaire et financier public

M. André Chassaigne. Vous avez rappelé, monsieur le secrétaire d'État, le travail de renforcement et de modernisation du dispositif de soutien public aux exportations des entreprises françaises engagé par le Gouvernement depuis 2012. Je citerai à cet égard la rénovation de plusieurs outils de financement des exportations, l'amplification de la stratégie de l'État en matière d'assurance-crédit et de financement.

Ainsi, en 2014, le montant des crédits assurés par l'État par le biais de l'assureur Coface aux entreprises exportatrices qui ont du mal à se financer auprès des banques privées a augmenté de 25 %, soit 14,9 milliards d'euros.

Le Gouvernement veut désormais transférer au groupe Bpifrance l'activité de gestion des garanties publiques pour le compte de l'État, aujourd'hui réalisée par la Coface. C'est une évolution intéressante.

Nous pensons néanmoins qu'il convient de sortir de la logique de correction à la marge des « défaillances du marché » afin de permettre à l'État de conduire des opérations de crédit qui ne soient pas conditionnées par la rentabilité financière.

Nous pensons qu'il conviendrait de doter la BPI de moyens beaucoup plus importants qu'aujourd'hui, de nature à stimuler un changement des critères du crédit et des relations

banques-entreprises.

C'est le sens de notre proposition de création d'un pôle bancaire et financier public qui permettrait un travail en réseau associant la Caisse des dépôts, la BPI, la Banque de France, Business France, né de la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux.

Nous pensons aussi qu'il convient, pour nous doter d'un outil efficace de soutien public aux exportations et plus généralement à l'investissement, de revenir sur les allègements fiscaux de ces dernières années et de privilégier des instruments d'aide publique mieux ciblés.

Le Gouvernement est-il prêt à engager une réflexion approfondie en ce sens ?

M. Matthias Fekl, secrétaire d'État. Monsieur le député, le Gouvernement partage l'idée de la nécessité d'un volontarisme économique, industriel et financier afin de redresser la situation de notre pays.

Bpifrance occupe aujourd'hui un rôle central dans le dispositif de soutien public à l'internationalisation des entreprises françaises.

Un certain nombre de décisions ont été prises : en 2013, création du label Bpifrance export ; création de guichets communs en région avec les

services de la Coface et de Business France ; création d'une offre de produits commune avec ces mêmes opérateurs.

Bpifrance dispose de plusieurs instruments financiers pour accompagner les entreprises à l'international : le prêt développement export qui accompagne les PME et les ETI dans leurs projets de financement, notamment en termes de besoins de fonds de roulement et en trésorerie avec un objectif de 500 millions d'euros de prêts par an.

Par ailleurs, depuis le début de cette année, des crédits export de petits montants sont mis en œuvre pour permettre le financement de contrats d'exportation de quelques millions d'euros, jusqu'à 25 millions d'euros et jusqu'à 75 millions d'euros en cofinancement avec des banques commerciales.

Enfin, le Gouvernement a annoncé en février 2015 qu'il engageait une réflexion sur l'avenir du dispositif de garantie publique à l'export. Dans ce cadre, il a indiqué qu'il étudiait la possibilité de transférer à Bpifrance l'activité de gestion des garanties publiques à l'export, aujourd'hui assurée par la Coface pour le compte de l'État.

Les arbitrages sont en cours. En cas de décision favorable, le schéma cible sera arrêté d'ici à la fin de l'année 2015.

« C'est un mode de développement qui est en cause »

La semaine de contrôle s'est achevée, le 3 juin, par un débat sur les négociations internationales sur le climat. Vous lirez ci-dessous l'intervention de Jean-Jacques Candelier, pour les députés Front de gauche, et sa question sur le financement de la COP 21.

« Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, chers collègues, pour prendre la mesure des enjeux des négociations internationales sur le climat dont la COP 21 à Paris en décembre constitue le point d'orgue, il existe un document de référence : le cinquième rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, rendu public en novembre dernier. Il comporte des éléments de confirmation et des données nouvelles. Quatre scénarios sont élaborés et le plus probable est le plus pessimiste, qui table sur une poursuite des émissions actuelles de gaz à effet de serre. Le précédent rapport proposait des projections pour le XXI^e siècle. Le cinquième rapport intègre des prévisions décennales.

Pour aller vite, je relève quelques autres éléments nouveaux : la hausse du niveau des mers pourrait être plus importante que prévue ; des événements climatiques extrêmes plus intenses et plus fréquents pourraient survenir ; depuis trente ans, chaque décennie a été significativement plus chaude que la précédente. En bref, seul un scénario de réduction des émissions est en mesure de maintenir la hausse des températures sous le seuil des 2° C, ce qui implique de réduire nos gaz à effet de serre de 10 % par décennie. Tel est l'enjeu majeur des négociations en cours et de la Conférence de Paris.

La convention cadre des Nations unies sur les changements clima-

tiques a été signée par 195 pays. Tous ont intérêt à lutter contre le réchauffement climatique. Pour autant, trouver un accord et se fixer des engagements se révèle extrêmement compliqué. Les pays les plus développés ont apporté leur lot au dérèglement climatique. Entre 70 % et 80 % des émissions de gaz à effet de serre sont le fait d'une quinzaine d'États membres du G20. Les pays émergents, quant à eux, vivent souvent les exigences environnementales comme des contraintes et des freins à leur développement. Ils goûtent peu les leçons données par les pays développés, qui semblent leur dénier le droit à déployer leur potentiel de croissance selon le mode même qui a permis aux pays riches de le devenir. Il y a un bras de fer entre les grands émergents – la Chine et l'Inde –, l'Union européenne et les États-Unis.

L'envoyée spéciale des Nations unies pour le climat au sommet de Lima en 2014, Mary Robinson, déclarait : « Les gouvernements, au Pérou, ont fait le strict minimum pour garder le processus de négociations multimodal, mais ils n'ont pas fait assez pour convaincre que le monde est prêt à adopter un accord sur le climat ambitieux et équitable à Paris. » Pour prendre des engagements communs, il nous faudrait un monde de coopération. Or, nous sommes dans un monde de la compétition et de la concurrence. Pour gagner des parts de marché, il faut les arracher à d'autres. Pour vivre un peu mieux, il

faut que d'autres vivent moins bien.

C'est un mode de production et de développement qui est en cause, fondé sur le dumping social, la main-d'œuvre à moindre coût, le productivisme et une consommation énergivore. Les lois du marché envahissent toutes les activités humaines, ce qui est contradictoire avec les exigences en faveur du climat et rend complexe les accords internationaux nécessaires. La situation en ce qui concerne le financement de la lutte contre le réchauffement climatique est, de ce point de vue, éclairante.

En décembre 2009, les États réunis à Copenhague avaient décidé de créer le Fonds vert pour le climat destiné à aider les pays en développement à financer des projets de réduction des émissions de carbone et d'adaptation aux changements climatiques. L'objectif fixé était de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. La collecte des fonds a eu beaucoup de mal à décoller. Il a fallu que les pays en développement et les ONG haussent le ton pour que le mouvement s'amorce, mais nous n'avons pas encore atteint la capitalisation initiale prévue de 15 milliards de dollars. Vingt et un pays ont annoncé leur engagement pour un total de 9,3 milliards de dollars. Ce financement constitue pourtant un facteur essentiel de la réussite ou de l'échec du sommet de Paris en décembre.

(Lire la suite page suivante)

(Suite de la page précédente)

Les États-Unis se sont engagés à verser 3 milliards de dollars, le Japon 1,5 milliard, le Royaume-Uni 1,1 milliard, l'Allemagne et la France 1 milliard chacune. Mais il y a de grands absents, à commencer par la Commission européenne, prétextant qu'elle n'est pas membre du conseil d'administration du Fonds, et des nations aussi importantes que la Chine, l'Inde, le Canada, l'Australie, l'Irlande et la Belgique. Les pays développés peinent donc à s'engager ; certains s'y refusent. Dans le même temps, les pays en développe-

ment subissent les effets du réchauffement climatique et leur mode de développement est celui avec lequel il faudrait rompre.

Il y aurait pourtant sur cette question un moyen d'enrayer les inégalités et d'amorcer un nouveau mode de production et de coopération. Il pourrait reposer notamment sur une taxe sur les transactions financières. Elle servirait à financer l'adaptation au changement climatique et l'aide à un développement respectueux de l'environnement. Cette simple mesure changerait l'état des relations inter-

nationales. Un autre dispositif permettrait d'aller dans le même sens, en fondant les relations commerciales et les échanges sur les conditions de production, en favorisant celles qui respectent les engagements en faveur du climat. L'Union européenne aurait un rôle à jouer en ce domaine.

Je souhaite que la COP 21 débouche sur des résultats concrets, mais nous voyons bien les raisons qui pourraient en limiter la possibilité. Tout est question de volonté politique... »

Jean-Jacques Candelier

Le financement en question

M. Jean-Jacques Candelier. Madame la secrétaire d'État, l'une des questions à l'ordre du jour de la COP 21 concerne le financement de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle comporte trois aspects.

D'abord, le Fonds vert, créé en 2009 à Copenhague, est censé mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les États-Unis se sont engagés à verser 3 milliards de dollars, le Japon 1,5 milliard de dollars, le Royaume-Uni 1,1 milliard de dollars, l'Allemagne et la France 1 milliard chacun. Mais il y a de grands absents : la Chine, l'Inde, le Canada, l'Australie, l'Irlande, la Belgique et l'Union européenne. Si nous ne réglons pas ce problème, si les engagements de Copenhague ne sont pas respectés, il est illusoire de penser pouvoir aller plus loin. Quelle est la position du Gouvernement à ce sujet ?

Deuxième aspect : le sommet de Paris a pour mission de fixer les modalités de financement après 2020. Que proposera notre pays pour ce qui concerne les niveaux et les cycles d'engagements de chaque pays ?

Troisième aspect : il n'est pas d'issue sans maîtrise des flux financiers, sans leur mise à contribution, sans règles de respect environnemental et social dans la production et les échanges. L'OMC – Organisation mondiale du commerce – et l'Union européenne

savent le faire, quand il s'agit d'imposer les règles de la concurrence et la loi des marchés. La France est-elle prête à engager ce combat-là, sans lequel les engagements en faveur du climat sont illusoire ? Vous avez déjà répondu partiellement à mes questions.

Mme Annick Girardin, secrétaire d'État. Nous avons été nombreux, tout à l'heure, à dire que la question des financements est essentielle, centrale ; chacun sait qu'il n'y aura pas d'accord positif sans une réponse à la question du financement, traduisant une solidarité réelle envers les pays vulnérables.

Vous m'avez interrogée, dans un premier temps, à propos des 100 milliards de dollars qui doivent être versés au Fonds vert. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, tous les pays n'abondent pas ce fonds. Les pays industrialisés se sont engagés sur 100 milliards à partir de 2020. Par ailleurs, le Fonds vert n'englobe pas l'ensemble des financements : la Commission européenne, par exemple, ne peut pas abonder ce fonds, alors qu'elle est un acteur essentiel du financement de la lutte contre le changement climatique. Elle a ainsi effectué 500 millions d'euros de dons pour soutenir l'accès de tous aux énergies durables. Vous le voyez, il y a plusieurs moyens de fi-

nancer la lutte contre le dérèglement climatique.

La question des grands pays émergents est très différente, car ils ne se sont pas engagés à contribuer aux 100 milliards de dollars en question. Mais la Chine, par exemple, a annoncé à New York en 2014 qu'elle développerait sa coopération Sud-Sud sur le climat ; nous attendons qu'elle détaille, à Paris, ces engagements.

Vous avez également abordé la question des financements après 2020. Sur ce point, il faut sortir de la seule logique de la solidarité, et passer à celle de la responsabilité, avec l'ensemble des acteurs et l'ensemble des pays. Il faudra être clair s'agissant des instruments financiers, non seulement pour ce qui concerne le changement climatique, mais aussi pour ce qui touche au développement, et donc le volet adaptation.

Les choses bougent, les choses changent. Je crois que chacun a compris que la responsabilité doit être partagée – même si elle peut être différenciée – et que la solidarité doit être au rendez-vous, notamment au cours des premières années. Le volet financier de l'accord de Paris devra être très transparent et suffisamment précis, notamment à l'intention des pays vulnérables, quant à la manière dont nous comptons répondre à cette question financière.

MARDI 16 JUIN

- Questions orales sans débat
- Questions au Gouvernement
- Explications de vote et vote par scrutin public sur la proposition de loi visant à expérimenter un service civique de défense (nos 2732-2831)
- Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Turkménistan relatif aux services aériens (nos 2346-2776)
- Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Turkménistan, d'autre part (nos 783-2775)

(ces 2 textes faisant l'objet d'une procédure d'examen simplifiée en application de l'article 103)

- Lecture définitive du projet de loi portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles, ratifiant diverses ordonnances relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et portant diverses dispositions relatives à l'enseignement supérieur (nos 2656-2764)
- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer
- Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)

MERCREDI 17 JUIN

- Questions au Gouvernement
- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)

JEUDI 18 JUIN

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)

VENREDI 19 JUIN

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)

LUNDI 22 JUIN

- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)

MARDI 23 JUIN

- Questions au Gouvernement
- Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)

MERCREDI 24 JUIN

- Questions au Gouvernement sur des sujets européens
- Explications de vote et vote par scrutin public sur le projet de loi, en nouvelle lecture, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (no 2765)
- Discussion, soit sur le rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif au renseignement et, sous réserve de sa transmission, discussion de la proposition de loi organique relative à la nomination du président de la commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (ces 2 textes faisant l'objet d'une discussion générale commune)
- Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, portant adaptation de la procédure pénale au droit de l'Union européenne (nos 2341-2763)

HOWARD ZINN, UNE HISTOIRE POPULAIRE AMERICAINE

PROJECTION-DEBAT /
VENREDI 12 JUIN / 20H30
/ Au cinéma Les Lumières
de Nanterre, 49 rue Maurice
Thorez

Une soirée évènement organisée par le cinéma Les Lumières, l'Agora, maison des initiatives citoyennes de la ville de Nanterre et l'Université Populaire des Hauts-de-Seine, en partenariat avec le journal Regards et le site Regards.fr.

En présence de Roger Martelli, Historien et codirecteur du journal Regards, et Brice Gravelle, Archiviste dans l'équipe des Mutins de Pangée, producteur du film.

+ d'infos sur <http://www.histoirepopulaireamericaine.fr>

